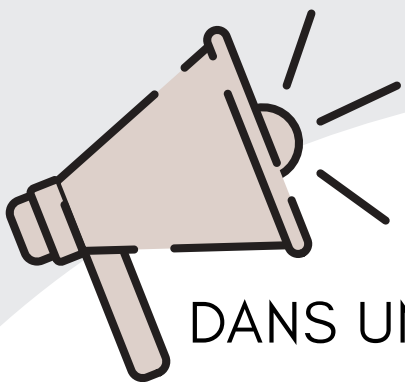


Ville de  
**Binche.**

# Appel à candidatures

## CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS



TU ES SCOLARISÉ EN 4ÈME OU 5ÈME PRIMAIRE  
DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL  
DE LA VILLE DE BINCHE OU UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE  
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL D'UN AUTRE RÉSEAU SITUÉ SUR LE  
TERRITOIRE DE L'ENTITÉ BINCHOISE ?

TU AS ENVIE DE PARTICIPER ACTIVEMENT À UNE AVENTURE QUI  
TE PERMETTRA D'ÊTRE LE PORTE-PAROLE DE TES AMIS ET  
DE DÉVELOPPER DES PROJETS SUR LA COMMUNE DE BINCHE ?

Alors n'hésite pas à poser ta candidature pour  
faire partie du Conseil Communal des Enfants.

Ton enseignant(e) dispose  
du formulaire d'inscription.

Pour tout renseignement :  
Service Accueil Temps Libres (ATL)  
de la Ville de Binche  
064/230.585



Ma Commune, ça m'intéresse !



# Aux urnes, les enfants !

La Ville de Binche vous proposera très prochainement son huitième Conseil Communal des Enfants.

Cette année 2025 verra la mise en place du huitième Conseil Communal des Enfants.

Celui-ci a pour vocation d'initier les enfants des écoles de l'enseignement binchois à la notion de citoyenneté participative. Les enfants élus découvriront ainsi le plaisir d'œuvrer pour leurs pairs en assurant le relais entre les jeunes citoyens, le Collège communal et le Conseil communal.

## **1. Qui peut poser sa candidature ?**

Pour être candidats aux élections du Conseil, les enfants doivent être scolarisés en quatrième ou cinquième année du primaire dans une école de l'enseignement binchois.

## **2. Comment poser sa candidature ?**

Pour poser sa candidature, les enfants doivent compléter le bulletin d'inscription et le faire signer par leurs parents.

## **3. Comment se passent les élections ?**

Les candidats organiseront la campagne électorale du 8 au 15 octobre 2025. Le mercredi 5 novembre 2025, tous les élèves de quatrième, cinquième et sixième primaires voteront pour leur(s) candidat(s) préféré(s).

Un dépouillement sera effectué au sein de l'école.

Quinze conseillers seront élus pour toutes les écoles et pour un mandat d'une durée de deux ans.

## **4. Comment fonctionne le Conseil ?**

Encadrés par une animatrice, les conseillers se réuniront un à deux mercredis après-midi par mois (excepté durant les vacances scolaires) afin de débattre de leurs idées et imaginer des projets qui pourront être par la suite, soumis aux autorités communales de la Ville.

# Charte

## **1. Objectifs**

Le Conseil Communal des Enfants (C.C.E.) a pour vocation d'initier les enfants des écoles de l'enseignement binchois à la notion de citoyenneté participative. En intégrant ce dispositif, les enfants élus découvriront le plaisir d'œuvrer pour leurs pairs. En outre, l'organisation des élections peut être un support à l'enseignement de l'éducation civique.

## **2. Les élections du C.C.E.**

### **• Qui peut être élu ?**

Seuls les enfants scolarisés en quatrième et cinquième années primaires d'un établissement scolaire de l'enseignement fondamental de la Ville de Binche ou d'un établissement scolaire de l'enseignement fondamental d'un autre réseau situé sur le territoire de l'entité binchoise peuvent être candidats et donc élus, moyennant autorisation parentale. En cas d'égalité de voix, c'est le plus jeune qui est élu.

### **• Pour combien de temps ?**

Les élèves sont élus pour un mandat d'une durée de deux ans.

### **• Qui vote ?**

Tous les élèves de quatrième, cinquième et sixième année primaire.

### **• Sur quel mode ?**

Un élu dans chaque établissement scolaire. Si une ou plusieurs places sont vacantes, alors celles-ci sont attribuées en fonction du nombre d'enfants par implantation scolaire.

### **• Où ?**

Dans chaque établissement scolaire de l'enseignement fondamental de la Ville de Binche et les établissements scolaires de l'enseignement fondamental d'autres réseaux situés sur le territoire de l'entité binchoise.

### **• Comment s'organise la mise en place ?**

Les enfants élus seront invités à prêter serment auprès de Monsieur le Bourgmestre.

### **3. Rôle de l'enfant élu**

Son rôle est d'écouter les besoins des autres enfants pour les représenter, réfléchir pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées ou encore proposer des projets susceptibles d'améliorer le quotidien des habitants de l'entité.

Les enfants se réunissent un à deux mercredis par mois afin de débattre de leurs idées et d'imaginer des projets qui pourront être, par la suite, soumis aux autorités communales de la Ville de Binche.

### **4. Rôle de l'école**

L'école se doit de laisser une place au sein de sa structure afin d'afficher les informations liées au C.C.E.

Les enseignants permettent aux jeunes Conseillers de prendre la parole afin que le relais puisse se faire entre l'école et le C.C.E.

### **5. Composition du C.C.E.**

Le Conseil est composé de 15 conseillers effectifs et de 15 conseillers suppléants.

Si un conseiller est absent à plus de trois Conseils consécutifs ou démissionne de sa fonction, il est automatiquement remplacé par le premier suppléant.

Si un conseiller ne fréquente plus d'école fondamentale de la Ville de Binche ou d'autres réseaux situés sur le territoire de l'entité binchoise, alors le membre suppléant prend sa place.

